

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX ALPES

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Compétence particulière liée aux risques majeurs | <input checked="" type="checkbox"/> Soutien PCS |
| <input type="checkbox"/> Connaissance risques majeurs, études, | <input type="checkbox"/> Système d'alerte |
| <input checked="" type="checkbox"/> Information / sensibilisation / formation | <input type="checkbox"/> Autre(s) |
| <input checked="" type="checkbox"/> PICS ou organisation spécifique | |

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

Date de création : 1/01/2002

Nombre de communes : 2 communes

Nombre d'habitants sur le territoire : 2 000 habitants

Taille des communes : 1 000 habitants à Mont de Lans, 1 000 habitants à Venosc

A savoir : La capacité d'accueil touristique est de 30 000 lits.

PRISE EN COMPTE DE LA THEMATIQUE

Evénements majeurs ayant touchés le territoire de la structure :

Avalanche

Mouvement de terrain (chutes de pierres et de blocs)

Ruissellement de versant et inondation de pied de versant

Compétence particulière liée à la problématique :

Néant

La prise en compte des risques majeurs est traitée dans la compétence : Aménagement de l'espace.

Compte tenu des particularités de la communauté de communes (regroupement des 2 communes par un SIVOM, au niveau d'une station de sports d'hiver), la nécessité de mettre en place une organisation intercommunale est apparue comme une évidence.

THEMES LIES AUX RISQUES MAJEURS

Connaissance des risques :

Néant

Les aléas sont connus : carte des aléas RTM, cartes risque et zones d'avalanche

Information / sensibilisation / formation :

- Présentation du plan intercommunal aux nouveaux élus (2008)
- Réalisation d'exercices PICS
- Formation PSC 1 des agents communaux et intercommunaux

Alerte :

- La communauté de communes dispose de sirènes et des porte-voix.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

- Les PCS ont été élaborés en même temps que le plan intercommunal de sauvegarde. Il existe une procédure de déclenchement du PICS (voir rubrique suivante)
- Des investissements ont été réalisés tels que l'achat de couvertures, des bouteilles d'eaux minérales, ...

ORGANISATION DE CRISE SPECIFIQUE A LA STRUCTURE

- Mise en place d'un plan intercommunal de sauvegarde

La communauté de communes a fait appel à un stagiaire encadré par l'institut des risques majeurs.

Le PICS doit permettre de mettre en commun pour un événement de sécurité civile les moyens du SIVOM.

Cependant, la direction des opérations de secours reste toujours au Maire de la commune concernée.

En cas d'événement sur l'un des villages :

- le Maire est DOS et s'appuie sur l'organisation de sa commune
- si la situation l'exige, il peut faire appel aux moyens du SIVOM et déclenche le PICS
- sinon, il gère avec son PCS

En cas d'événement sur la station :

- selon la zone impactée, c'est le maire de la zone qui est le DOS
- mais le PICS est déclenché d'office
- donc gestion de l'événement directement avec les moyens intercommunaux

La communauté de communes a prévu de mettre en œuvre des moyens d'alerte des populations, des moyens pour le PC de crise ainsi que des moyens logistique et d'accompagnements en cas de déclenchement du PICS.

A savoir : le PICS a été testé plusieurs fois : en février 2007, en été, et en janvier 2009. Les exercices sont réalisés en commun avec les sapeurs-pompiers.

A savoir : Le chef de centre de secours des deux Alpes a largement participé à l'élaboration du PICS et des PCS. Il existe un partenariat très étroit entre les communes, la CC et le centre de secours.

ACTIONS A VENIR / REFLEXIONS EN COURS

CONTACT

NOM et prénom : CAMPAYO Pierre

Service/Direction de rattachement : CC les deux Alpes – chef du centre volontaire sapeur pompier

Fonction : Chargé de sécurité (sécurité civile), chargé du suivi du PICS et des ACMO

Coordonnées mail : campayo.pierre@sdis38.fr

Coordonnées téléphoniques : 04 76 80 58 63

Date de recueil des informations : 01 2009